

AFFAIRE N° 11. - Ratification de l'adjudication pour la construction du Groupe Scolaire de CHAM FLEURI (Garçons).

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Suite à l'adjudication infructueuse du 29 NOVEMBRE 1969, nous avons procédé, le 17 NOVEMBRE 1970, à une nouvelle adjudication du Groupe Scolaire de CHAM FLEURI (Garçons).

Les entreprises moins disantes ont été les suivantes :

Pour les lots n° 1 - 2 - 4 - 5 :

- lot n° 1	55 806 276 Frs CFA	
- lot n° 2	13 533 630 Frs CFA	
- lot n° 4	2 068 641 Frs CFA	
- lot n° 5	<u>6 833 863 Frs CFA</u>	
d'où un total de	78 242 410 Frs CFA	78 242 410 Frs

REPORT 78 242 410 Frs CFA

Pour le Lot n° 3 :

- le G.R.E.G	3 181 100 Frs CFA	<u>3 181 100 Frs CFA</u>
ce qui porte le coût total des travaux à		81 423 510 Frs CFA
- les honoraires d'architecte à		3 306 940 Frs CFA
- les travaux de décoration à		650 000 Frs CFA
- somme à valoir		<u>1 259 950 Frs CFA</u>
La dépense prévisible pour ce groupe scolaire est .		<u>86 640 000 Frs CFA</u>

Le financement de ces travaux pourrait s'établir de la manière suivante :

- Subvention de l'EDUCATION NATIONALE :		
20 classes à 2 750 000 Frs CFA	55 000 000 Frs CFA	
4 logements à 2 500 000 Frs CFA	10 000 000 Frs CFA	
- Emprunt CAISSE CENTRALE COOPERATION ECONOMIQUE ..	<u>21 640 000 Frs CFA</u>	
d'où un total de	86 640 000 Frs CFA	<u>86 640 000 Frs CFA</u>

Le financement est ainsi assuré intégralement.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver cette adjudication.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. BEDIER. - Il ne faut pas que l'on construise sur des sols mouvants. A-t-on étudié l'endroit ?

LE MAIRE. - Le sol n'est pas mouvant.

M. BEDIER. - Il faut faire très attention aux nappes d'eau souterraines. On devait faire une digue de un milliard. Le projet a-t-il été abandonné ?

LE MAIRE. - Non, mais il a été remplacé par une digue provisoire qui a été financée par le Conseil Général et le FIDOM. Elle part du radier de la rivière du Butor, qui est le prolongement de la rue du Bois de Nèfles, elle va tout droit en direction de la ravine de Patates à Durand, et longe le lycée, jusqu'au CD 44, dans la partie sud, du côté où viennent les eaux. Cette digue a 7 mètres de haut, et 23 mètres de large.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis le 14 décembre 1966
Pour le Chef et par délégation
le Directeur des Affaires Financières
* Ch. Vézureau *